



Municipalité d'Amherst

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DU CANTON D'AMHERST**

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné,  
directeur général de la susdite municipalité,

**QUE :**

**AVIS DE MOTION**

**REGLEMENT 590-24 ABROGEANT LE REGLEMENT 544-20 AFIN D'ACTUALISER LE  
COUT DES DIFFERENTS PERMIS ET CERTIFICATS AINSI QUE LA CONTRIBUTION  
POUR FINS DE PARCS ET ESPACES VERTS ET LES REGLEMENTS SUR LE  
DEROGATION MINEURE 356-02 ET LE REGLEMENT SUR LES USAGES  
CONDITIONNELS 534-19**

Monsieur le conseiller Robert Cardinal donne avis de motion à l'effet qu'il sera adopté lors d'une assemblée subséquente, le règlement 590-24 abrogeant le règlement 544-20 afin d'actualiser le coût des différents permis et certificats ainsi que la contribution pour fins de parcs et espaces verts et les règlements sur le dérogation mineure 356-02 et le règlement sur les usages conditionnels 534-19.


**DONNÉ à Amherst, ce douzième jour du mois de mars deux mille vingt-quatre.**

  
\_\_\_\_\_  
Martin Léger, directeur général

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre huit et seize heures, le douzième jour du mois de mars deux mille vingt-quatre.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 12<sup>e</sup> jour de mars 2024

  
\_\_\_\_\_  
Martin Léger, directeur général